



Communiqué de Presse
Paris, le 11 mai 2011

LE RECUEIL DE LA PAROLE DE L'ENFANT

La Voix De l'Enfant, partie civile à Saint-Omer en 2004 et en appel à Paris en 2007 dans l'affaire dite d'Outreau, souhaite, dans « l'intérêt de l'enfant », que l'enquête en cours relative à des mauvais traitements et des faits de corruption de mineurs, suite aux révélations des enfants d'un des couples acquittés, soit réalisée dans la plus grande sérénité.

La Voix De l'Enfant propose que tous les enfants qui auraient été victimes soient auditionnés à l'Accueil Pédiatrique Médico-Judiciaire du Centre Hospitalier de Dunkerque (APMJ).

Elle demande que l'audition et les expertises soient effectuées par des professionnels ayant acquis leur expérience par la pratique clinique.

Unité de lieu, de temps et d'action*, l'APMJ de Dunkerque, accueil actuellement unique dans le département, garantit une prise en charge pluridisciplinaire favorisant la manifestation de la vérité et la protection de l'enfant victime.

Contacts :

- Martine BROUSSE- tél : 06.22.80.82.82 Courriel : mbrousse@lavoixdelenfant.org

- Marie-Laure JOLIVEAU TEZCAN- tél : 01.40.22.04.22 / 06.11.18.34.91

* pour plus d'informations sur les Unités d'Accueil Médico Judiciaires soutenues par la Voix De l'Enfant : <http://www.lavoixdelenfant.org/fr/activites/enfancemaltraitee>